LA E-SANTÉ FRANÇAISE

FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ 2023-2027

Etat d'avancement
Au 17 décembre 2024

PRÉVENTION

PRIORITÉ 1
Utiliser Mon espace santé au quotidien pour gérer sa santé

1-1. Alimentation de Mon espace santé

→ Atteindre un rythme de 250 millions de documents de santé par an alimentés dans Mon espace santé par les professionnels fin 2023 et 400 millions fin 2026

DNS - CNAM - ANS

L'alimentation de Mon espace santé par les professionnels a poursuivi sa progression tout au long de l'année 2024, jusqu'à dépasser les 30 millions de documents de santé au mois d'octobre (soit +360 millions en rythme annuel), avant une baisse conjoncturelle due aux arrêts d'envoi d'une partie des laboratoires de biologie médicale.

1-2. Envoi d'ordonnance par messagerie citoyenne

→ Lancer les premiers usages de la messagerie Mon espace santé pour l'envoi d'ordonnances aux pharmaciens dès mai 2023 et concevoir une interface de programmation (API) messagerie citoyenne en 2024

CNAM - DNS

Le déploiement des BAL organisationnelles nécessaires pour cet usage se poursuit (+8500 officines équipées d'une BAL ORG).
Une étude terrain a été menée avec 11 officines pour mieux comprendre les attentes et le fonctionnement du processus pour les professionnels et les patients. Cela a permis d'identifier des actions à mener sur le produit et pour accompagner le déploiement de cet usage.

1-3. Carnet de santé de l'enfant

→ Intégrer dans Mon espace santé les rappels des examens obligatoires et les conseils sur la santé de l'enfant d'ici fin 2023 ainsi que les comptes-rendus et certificats de santé d'ici 2025

CNAM - DNS

Mon espace santé intègre les nouvelles recommandations du carnet de santé de l'enfant publié en novembre.

Les exigences Vague 2 de la Médecine de Ville qui seront publiées au T1 2025 permettront aux logiciels des médecins généralistes et spécialistes d'alimenter les vaccinations, les comptes-rendus des examens de santé de l'enfant.

Des travaux sont en cours avec la Médecine scolaire pour connecter leurs logiciels métier et lancer une expérimentation en consultation.

1-4. Articulation des portails santé pour les personnes

→ Construire les premiers parcours articulés entre Mon espace santé, Santé.fr et le compte Ameli (âges clés, santé de la femme, etc.) dès 2024

CNAM - DNS - DSS

Mon espace santé propose une bibliothèque de contenus de prévention en santé qui peut renvoyer vers des articles clés diffusés sur Santé.fr et Ameli. Les parcours utilisateurs sur Ameli intègrent des renvois vers Mon espace santé.

PRÉVENTION

PRIORITÉ 2
Développer une prévention personnalisée

2-1. Prévention personnalisée dans Mon espace santé

→ Envoyer les premières notifications personnalisées de prévention dans Mon espace santé courant 2024

CNAM - DNS

Un onglet de contenus de prévention en santé a été mis en ligne.
L'agenda promeut également des examens recommandés pour la prévention et le dépistage des cancers, santé de l'enfant, santé buccodentaire. Des travaux pour insérer de nouveaux examens recommandés (santé de la femme, grossesse) et personnaliser les parcours sont en cours. Les travaux continuent pour mener des campagnes de prévention ciblées selon les profils des usagers.

2-2. Bilans aux âges clés

→ Permettre à 1 million de patients de préparer un bilan de prévention dans Mon espace santé d'ici 2027

DNS - CNAM

Plus de 390 000 questionnaires ont été préparés sur Mon espace santé depuis janvier par des utilisateurs éligibles au dispositif.

2-3. Prévention du côté des PS

→ Favoriser le développement de fonctionnalités de prévention et de gestion populationnelle dans les logiciels de professionnels de santé d'ici 2027

DNS - ANS

Des travaux sont en cours pour outiller la démarche de prévention territoriale (responsabilité populationnelle à l'échelle d'un territoire) avec un objectif de poser le cadre d'urbanisation SI en 2025.

2-4. Santé environnementale

→ Dès 2024, lancer un groupe de travail dans le cadre du CNS pour poser un diagnostic et définir des orientations et actions concrètes

DNS

Une feuille de route citoyenne va être proposée en S1 2024 pour intégrer la santé environnementale dans Mon espace santé. Cette feuille de route s'inscrit dans le cadre d'une action jointe européenne : Prevent Non Communicable Disease.

PRÉVENTION

PRIORITÉ 3
Rendre chacun acteur de sa santé et maître de ses données

3-1. Catalogue d'applications avec échanges

→ Référencer plus de 50 applications proposant des échanges avec Mon espace santé d'ici fin 2026

GIE Sesam-Vitale - ANS - CNAM - DNS

A date, 36 applications sont référencées dans le catalogue de services de Mon espace santé. Un premier éditeur avec échange de données devrait arriver dans les semaines à venir.
La simplification des critères (mise en concertation le 3 décembre) devrait permettre d'accélérer sur le nombre d'applications référencées.

3-2. Accès temporaire à Mon espace santé

→ Dès 2024, définir les différentes modalités de partage d'accès à la main du citoyen en fonction des contextes de prise en charge

CNAM - DNS

Les modalités selon lesquelles les patients pourront ouvrir l'accès à Mon espace santé aux professionnels de leur choix sont toujours en cours d'analyse, au vu de leur complexité technique et juridique (ce dernier point soulevant un enjeu lié au RGPD, notamment concernant l'accès à la messagerie du patient). D'autres options seront étudiées par le biais des offres PS.

3-3. Contrôle d'accès aux données

→ Publier dès 2024 un document de cadrage de la gestion enrichie des préférences d'accès à Mon espace santé (définir ses préférences sur l'usage secondaire, autoriser un professionnel à déléguer à un autre, etc.)

CNAM - DNS - ANS

Initiation des réflexions en interne DNS/Cnam.

Association des régions à venir.

PRÉVENTION

PRIORITÉ 4
Accompagner tous les citoyens pour qu'ils s'approprient la santé numérique, en particulier les plus fragiles et les plus vulnérables

4-1. Accompagnement au numérique en santé et inclusion numérique

→ 80 % des établissements sanitaires et médico-sociaux ont mis en place des actions de sensibilisation d'ici fin 2027

DNS - ANCT - ARS/Grades

Depuis janvier 2024, 136 304 personnes ont été sensibilisées grâce à plus de 3000 ambassadeurs sur tout le territoire qui ont mené 242 actions, notamment en établissements sanitaires et médico-sociaux.

4-2. Formation des médiateurs numériques

→ Former 10 000 médiateurs au numérique en santé d'ici juin 2026

DNS - ANCT - GIP PIX

L'action "médiateurs numériques" a fait l'objet d'une publication mais pas encore d'identification d'un lauréat dans l'AMI Compétences et Métiers d'Avenir.

4-3. Délégation à un aidant

→ Prévoir les modifications législatives nécessaires à la délégation à un aidant d'ici fin 2023 et intégrer le dispositif dans Mon espace santé courant 2024.

DNS - CNAM

Les évolutions « produit » dans Mon espace santé sont prêtes. Le cadre législatif doit évoluer pour permettre de déployer effectivement la fonctionnalité (en cours).

PRÉVENTION

PRIORITÉ 5
Faire bénéficier à tous des innovations en santé numérique

5-1. Co-conception

→ Co-financer 30 tiers lieux et 100 expérimentations d'ici 2026 en identifiant les pistes de pérennisation du financement de l'innovation dans les organisations de soin

DNS - BDT

37 tiers lieux créés à fin 2024 avec 86 expérimentations financées. L'enjeu est désormais de suivre les lauréats, de les accompagner dans leur structuration et d'identifier les leviers pour pérenniser ce type d'organisations au-delà de l'appel à projets. Les lauréats couvrent aujourd'hui l'ensemble du territoire national (dont DOM) pour faciliter l'émergence des innovations.

5-2. Grands défis

→ Lancer dès le premier trimestre 2024 deux Grands défis (sur la santé mentale et le bien vieillir) et publier les plans d'actions associés

DNS - DMSMP - AIS – DGE - DGRI - CNSA

La santé mentale a été déclarée grande cause nationale 2025, et l'appel à projets du grand défi numérique en santé mentale a été lancé en octobre 2024. Les plans d'actions des deux grands défis ont été publiés et le travail des comités d'experts est actuellement en cours.

5-3. Evaluation clinique et économique

→ Publier dès 2024 une grille d'évaluation des dispositifs médicaux numériques harmonisée avec nos homologues européens et co-financer d'ici 2026 plus de 75 évaluations cliniques de dispositifs médicaux numériques

DNS - HAS - DGE - DGRI Bpifrance

31 évaluations cliniques d'envergures de DM numériques (post marquage CE) sont financées par la stratégie d'accélération "Santé numérique".
La « taskforce européenne pour l'harmonisation des critères d'évaluation des dispositifs médicaux numériques » (EvalEUDMD) réunit 10 pays Européens et ont soumis des publications posant les fondations d'une évaluation commune. En parallèle, un groupe de coopération volontaire est en cours de constitution dans le cadre du règlement HTA.

5-4. Marquage CE

→ D'ici fin 2026, gagner 6 mois sur les délais de délivrance du marquage CE médical

DGE - DNS - AIS

Le guichet Diagnostic Dispositif médical opéré par Bpifrance a déjà accompagné 134 entreprises du numérique dans leurs démarche réglementaire afin de constituer des dossiers solides pour leur marquage CE. Par ailleurs l'Etat accompagne l'installation de nouveaux organismes notifiés en France, matérialisé par la notification d'AFNOR certification en 2024.

5-5. Essais cliniques

→ Lancer une interface de programmation (API) de lecture de la base des essais cliniques en France au premier trimestre 2024

DNS - DGS - DNUM

Plusieurs organisations "clientes" de l'API travaillent pour intégrer cette source d'information dans leurs outils afin de favoriser l'inclusion des patients. Les spécifications FHIR sous forme de guide d'implémentation ont été publiées en février 2024 : https://interop.esante.gouv.fr/ig/fhir/eclaire/

5-6. Prise en charge anticipée

→ Atteindre les 50 dispositifs médicaux numériques ayant candidaté à la prise en charge anticipée d'ici fin 2026

DNS - DSS - HAS - ANS CNAM

Le guichet PECAN bénéficie à 3 DM numériques de télésurveillance actuellement portés par les sociétés AXomove, Cureety, et Continuum plus. La publication complète des prises en charges courant 2024 a permis de débloquer certaines candidatures et une dizaine de dossiers sont en cours de dépôt.

PRIORITÉ 6
Permettre aux professionnels d'accéder à l'historique de santé des patients qu'ils prennent en charge

6-1. Consultation de Mon espace santé par les professionnels

→ Plus de 50 % des médecins en activité consultent au moins une fois le contenu du profil Mon espace santé de leurs patients dans l'année d'ici fin 2026

DNS - CNAM - ANS

Les premières pratiques de consultation de Mon espace santé émergent chez les professionnels. En ville, près de 32.000 médecins ont consulté Mon espace santé en novembre 2024. A l'hôpital, une expérimentation menée avec 18 structures sur la consultation par le biais de l'interface web du DMP a permis de partager un retour d'expérience très positif en novembre 2024.

Les logiciels Ségur vague 2 permettront de « passer à l'échelle », en facilitant la consultation de Mon espace santé par les professionnels. Après l'hôpital lancé en mai, les dispositifs pour l'imagerie médicale sont désormais finalisés, et seront suivis des autres dispositifs au cours du premier semestre 2025.

6-2. Accès aux ressources d'imagerie

→ Ouvrir l'accès par les professionnels aux images de leur patient via un lien dans le compte-rendu d'imagerie d'ici 2025

DNS - ANS

Prépublication en novembre 2024 des dispositifs SONS de la vague 2 du Ségur dédiés au secteur de l'imagerie, pour les logiciels RIS et Drimbox, qui permettront le partage sécurisé des images médicales.
Le lancement officiel de ces dispositifs aura lieu en janvier 2025, avec la publication des arrêtés au JORF.

6-3. MaSanté@UE

→ Ouvrir l'accès des professionnels européens aux documents de santé des patients français d'ici fin 2026

ANS - CNAM

Les travaux techniques et juridiques ont été initiés pour permettre l'accès au volet de synthèse médicale et aux prescriptions des patients français par des professionnels de santé situés dans les Etats membres de l'UE connectés à l'infrastructure européenne MaSanté@UE. Un tel accès suppose que le professionnel prenne en charge le patient français et que ce dernier donne son accord préalable à cet accès via Mon espace santé.

PRISE EN CHARGE

PRIORITÉ 7
Améliorer l'intégration et l'ergonomie des services socles dans les outils que les professionnels de santé utilisent au quotidien

7-1. Résoudre les irritants numériques des professionnels

→ Dès 2023, expérimenter un mécanisme de mesure de la satisfaction des professionnels de santé, notamment libéraux, vis-à-vis de leur logiciel métier

DNS - ANS - CNAM

Les dispositions des SONS vague 2 ont évolué pour mieux tenir compte des retours des établissements et professionnels : validation d'une phase pilote par les industriels à l'hôpital, conditionnement d'une partie des montants à la performance réelle du logiciel en imagerie, et travaux à poursuivre en ce sens sur les autres secteurs pour lesquels les SONS vague 2 sont encore à finaliser.

7-2. Hop'EN 2

→ Lancer un nouveau programme d'accompagnement du numérique intra-hospitalier en 2024

DNS - DGOS

Le programme HOP'EN 2 dans la continuité des programmes HOP'EN et SUN-ES a vu une première phase lancée à l'automne 2024 pour une atteinte des cibles en juillet 2025, sur la dynamique d'alimentation de MES/DMP, et d'échange par MSSanté, ainsi que l'amélioration de qualification des INS dans la perspective de la consultation de MES/DMP. Près de 2350 établissements ont vu leurs candidatures acceptées soit 85% des ES éligibles dont 132 des 135 GHT.

La suite du programme est en cours de construction avec l'écosystème pour poursuivre le développement des usages et la transformation numériques des établissements de santé sur le territoire, notamment concernant la sélection des prochaines thématiques prioritaires.

7-3. Simplification et digitalisation des parcours administratifs à l'hôpital

→ Atteindre 1 200 établissements de santé utilisateurs de CDRi et 650 établissements de santé utilisateurs de ROC d'ici fin 2024

DGOS - ANS - CNAM - GIE - SESAM-Vitale

1134 établissements de santé sont utilisateurs de CDRi à fin octobre 2024.
510 établissements de santé utilisent le dispositif ROC à fin octobre 2024 et 393 établissements ont terminé la phase de préparation et sont en attente de raccordement.

PRISE EN CHARGE

PRIORITÉ 8
Déployer le bouquet de services aux professionnels, l'ordonnance numérique et des moyens d'identification sécurisés pour les professionnels de santé

8-1. Lancement du portail Bouquet de services aux professionnels

→ Lancer dès le deuxième trimestre 2024 le portail Bouquet de Services aux Professionnels (BSP)

CNAM - DNS - ANS
GIE SESAM-Vitale - DGOS - HAS

amelipro est le socle du portail Bouquet de Services aux Professionnels de santé. Il propose actuellement une trentaine de services. L'actuel portail amelipro propose un lien vers ViaTrajectoire en passage de contexte professionnel de santé.
Pas d'avancée majeure au cours du dernier semestre.

8-2. Ouverture de nouvelles interfaces d'accès à Mon espace santé pour les outils professionnels

→ Mettre en place de nouvelles interfaces d'accès à Mon espace santé pour les outils professionnels dès 2025

CNAM - DNS - ANS
GIE SESAM-Vitale

Des premiers ateliers de travail avec des professionnels de santé et des services tiers ont été menés pour définir les données utiles à partager au-delà du cadre existant des documents (mesures, agenda, consentements, vaccinations).

8-3. Pro Santé Connect, un service socle confirmé, intégré dans les services de l'Assurance Maladie

→ Dès mi-2024, ouvrir l'accès via Pro Santé Connect au DMP, à l'INS et à Ordonnance numérique, puis aux feuilles de soins électroniques. D'ici 2027, PSC est qualifié substantiel eIDAS et compte 1 million d'utilisateurs chaque jour

CNAM - ANS

Une nouvelle version du référentiel Pro Santé Connect décrit les conditions d'homologation des services numériques dans l'espace de confiance dédié à l'échange de données de santé par API Pro Santé Connectées. Les logiciels référencés dans les prochains couloirs Ségur intégreront cet espace de confiance pour l'accès intégré au DMP, à l'INSi et à l'Ordonnance numérique depuis les logiciels des professionnels de santé.

8-4. Ordonnance numérique

→ Atteindre, d'ici fin 2024, 75 % du marché des logiciels de cabinet ayant passé avec succès les pré-séries et 40 000 médecins ayant créé une première ordonnance

CNAM - DNS - DSS

Le déploiement se poursuit, avec 15 logiciels de gestion de cabinet qui ont validé les pré-séries, près de 30.000 médecins qui ont créé au moins une ordonnance numérique, et près de 10.000 officines qui en ont exécuté au moins une.
Néanmoins, le niveau de déploiement visé pour la fin 2024 ne sera pas atteint. Les efforts se concentreront sur la ville afin de sécuriser la complétude du déploiement à fin 2025. Pour les autres secteurs, des travaux sont en cours pour adapter le calendrier initial.

8-5. Généralisation de l'authentification à 2 facteurs dans les établissements

→ En 2027, les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux disposent de moyens d'authentification à deux facteurs pour se connecter à leurs applications sensibles.

ANS - DNS

La phase alpha du dispositif CaRE/Hospiconnect est en cours auprès des 15 établissements lauréats. Le retour d'expérience sera partagé au T1 2025, avant le lancement du deuxième appel à projets au T2 2025 pour accompagner un périmètre étendu d'établissements dans le déploiement des solutions à deux facteurs.

PRIORITÉ 9
Simplifier l'outillage de la coordination locale des parcours de santé

9-1. Optimiser l'offre territoriale de services numériques

→ Dès le premier trimestre 2024, publier une cartographie des services numériques régionaux mis en œuvre par les ARS et les Grades, avec les niveaux de maturité à la doctrine, des synergies et des premières perspectives de décommissionnement prévues

ANS - ARS/GRADes - DNS

Objectif atteint avec la publication de la cartographie sur le site de l'ANS depuis avril 2024.
Cette cartographie sera réactualisée une fois par an.

9-2. E-parcours

→ Dès la mi-2024, avoir mis en place l'intégration technique de Pro Santé Connect et de l'alimentation de Mon espace santé dans toutes les solutions e-parcours, avec, à partir de 2025, un usage majoritaire sur le périmètre des professions enrôlées au RPPS+

DNS - ARS/GRADes -

Les solutions e-parcours sont accessibles par ProSantéConnect et homologuées pour l'INS. Un cahier des charges national, élaboré en 2023, permet d'accompagner la mise à disposition d'un socle de fonctionnalités unifiées.
La mise en place des API Pro Santé Connectées (nouveau référentiel Pro Santé Connect publié en ctobre 2024 - action 8.3) constitue la cible d'alimentation et de consultation de Mon espace santé depuis les e-parcours. La généralisation de l'accès web permet entre temps une expérimentation pour certains utilisateurs de l'accès au DMP.

9-3. MSS instantanées

→ Permettre des communications instantanées sécurisées entre professionnels de santé à partir de différentes solutions de messagerie du marché à partir de 2026

ANS - DNS

Les modalités d'hébergement HDS de la plateforme ont été consolidées et permettront l'ouverture d'un bac à sable technique début 2025. L'animation de l'écosystème (régions, éditeurs et utilisateurs) sera relancée en parallèle.

PRISE EN CHARGE

PRIORITÉ 10
Renforcer la formation et l'accompagnement au numérique des professionnels de santé, du médico-social et du social

10-1. Formation initiale des PS au numérique

→ D'ici 2027, intégrer une formation au numérique en santé dans l'ensemble des formations initiales du sanitaire, social et médico-social et former 500 000 élèves

DNS - DGESIP – DGOS - DGCS

A la rentrée 2024/2025, 70 000 élèves seront formés selon le référentiel de compétences, soit 50% des professionnels de santé en formation initiale. 70 % des universités secteur santé lauréates ont déjà ouvert un espace Pix+ Professionnels de santé à leurs apprenants. A fin 2024, l'AMI CMA, opéré par l'ANR, a contribué à cette transition en accompagnant plus de 30 projets innovants sur la réingénierie de formations de professions de santé, de direction d'établissement, d'ingénieurs et d'informaticiens, de juristes et de chargés d'affaires réglementaires. Par ailleurs l'ANS met en place en libre accès des modules vidéo ciblés, utilisés dans certaines formations, et qui ont été vus par 15 000 apprenants.

10-2. Formation continue des PS au numérique

→ D'ici 2027, intégrer une formation au numérique dans le catalogue de formation de tous les opérateurs de compétences et organismes de formation continue des acteurs de santé et former au moins 10 % des professionnels en activité

DNS

6 nouveaux lauréats ont été annoncés, ce qui porte à 30 le nombre de consortiums lauréats à l'AMI CMA : chacun de ces consortiums embarque une action en cours sur la formation continue. Par ailleurs l'AMI CMA porte toujours une action dédiée sur la formation continue.

ACCÈS À LA SANTÉ

PRIORITÉ 11
Renforcer l'information des patients et des PS sur la santé et l'offre de santé dans les territoires

11-1. Une information sur la santé fiable, fédérée par Santé.fr

→ D'ici 2027 passer le cap des 30 millions de visiteurs uniques par an sur Santé.fr

DNS - ANS

Mise en ligne de 2 nouveaux espaces thématiques : gestes barrières, risques alimentaires. Publication régulière de nouveaux décryptages. Hausse de l'audience au dernier trimestre ainsi que du taux de satisfaction globale du site.
2,5 millions de visites en moyenne par mois.

11-2. Une offre de soins lisible

→ Dès 2024, enrichir l'information sur l'offre de santé sur Santé.fr notamment en indiquant où prendre rendez-vous auprès des acteurs de santé

DNS - ANS

Premier partenariat avec un service de prise de rendez-vous (Libheros), pour enrichissement des fiches des professionnels sur Santé.fr : ajout de l'URL de prise de rendez-vous et identification de l'offre de bilan prévention.

11-3. Faciliter l'accès médecin traitant

→ Dès 2024, intégrer dans le répertoire opérationnel des ressources (ROR) l'information sur les professionnels accueillant des nouveaux patients comme médecin traitant et les rendre visibles sur Santé.fr et puis après 2024 rendre accessible l'identité du médecin traitant d'une personne aux applications du catalogue de services de
Mon espace santé selon les cas d'usages identifiés

DGOS - CNAM - DNS

Les professionnels de santé libéraux peuvent désormais saisir leur offre dans le ROR (généralisation à compter de 2025).
La déclaration d'accueil de nouveaux patients en tant que médecin traitant sera cadrée à partir de cette ouverture.

ACCÈS À LA SANTÉ

PRIORITÉ 12
Développer l'usage de la télésanté dans un cadre régulé et éthique

12-1. Télésanté en zones sous-denses

→ Atteindre 35 % de taux d'appropriation des téléconsultations par les médecins libéraux d'ici fin 2025

DGOS - CNAM - DNS

29% des médecins de ville font des téléconsultations avec leur patientèle.

Création d'un statut pour les sociétés de Téléconsultation.

12-2. Télésanté en appui aux parcours de santé prioritaires

→ Plus de 1 million de patients atteints d'une pathologie chronique bénéficient au moins d'un acte de télésanté dans leur parcours en 2025

DGOS - DNS - HAS

Sept 2024 : 982 000 patients en ALD qui bénéficient d'un acte de télésanté dans leur parcours de soin.

Pour la télésurveillance : avis positifs de la HAS pour de nouvelles indications.

12-3. Outils télésanté de confiance

→ Publier d'ici fin 2023 un référentiel d'exigences applicables aux solutions de téléconsultation et référencer plus de 15 services de télésurveillance en vue de leur remboursement

ANS - HAS - CNAM - DNS

- Nouvel arrêté du 18 octobre 2024 modifiant les exigences et le calendrier de délivrance du certificat de conformité des systèmes d'information des sociétés de téléconsultation

- En novembre 2024, 4 sociétés de Téléconsultation agréés par le ministère, certifiées conforme jalon 1 par l'ANS.

Télésurveillance :
- Début décembre 2024, 30 solutions de Télésurveillance sont certifiées conforme par l'ANS (incluant nom de marque, lignes génériques et PECAN)

ACCÈS À LA SANTÉ

PRIORITÉ 13
Promouvoir et articuler entre elles les plateformes numériques de régulation médicale et de prise en charge urgente

13-1. Service d'accès aux soins (SAS)

→ Généralisation de la plateforme SAS à au moins 90 % des départements d'ici fin 2023

DGOS - ANS - DNS

Fin novembre 2024, la plateforme SAS est opérationnelle pour les PS à titre individuel dans 93 départements et couvre 96% de la population. Poursuite des travaux pour accompagner l'utilisation de la plateforme (PS effecteurs et régulateurs/OSNP) et l'extension à de nouvelles structures dont les Services d'Urgences et des professions notamment Infirmier. 31 logiciels interfacés en service dont 1 SOS Médecins et 21 en cours.

13-2. Programme SI-SAMU

→ Financement d'ici fin 2024 de l'interopérabilité des LRM (15-15, 15-18) et déploiement du bandeau national (outil de visualisation et de priorisation des appels) dans 75 % des SAMU avant fin 2027

DNS - ANS - DGOS

Le bandeau téléphonique national est déployé dans 12 CRRA, le 13ème en janvier 2025. Task-force de stabilisation de l'actuelle solution bandeau. L'étude de modernisation du bandeau a débuté en octobre, réalisation sur 2 CRRA pilotes S1 2025.
Interopérabilités pilotes 15-15 mise en service 78-95 prévue le 9/12, SNP-AMU opérationnel dans 2 SAMU, 15-RPIS/SMUR travaux entamés avec 11 pilotes et 15-18, prêt côté 15 en attente côté 18.
Utilisation du portail SI-SAMU gestion de crise pendant les JOP 2024

13-3. Lancement d'un groupe de travail du CNS sur les transports sanitaires

→ Lancement en 2026 d'un groupe de travail dans le cadre du CNS, pour poser un diagnostic et définir des orientations et actions concrètes

DNS

Travaux à cadrer

ACCÈS À LA SANTÉ

PRIORITÉ 14
Diffuser largement l'appli carte Vitale et l'Identité Nationale de Santé (INS)

14-1. Appli carte Vitale

→ Certification eIDAS substantiel de l'appli Carte vitale et ouverture à la France entière l'activation de l'application fin 2025, avec un objectif d'avoir 20 millions d'utilisateurs en 2027

GIE SESAM-Vitale - CNAM - DSS - DNS

La généralisation de l'appli carte Vitale à l'ensemble du territoire est prévue en 2025. Elle permettra notamment de véhiculer l'INS des usagers et simplifiera sa qualification par les professionnels.

14-2. Identitovigilance et INS

→ Atteindre courant 2024 90 % d'INS qualifiées dans la file active des établissements, notamment grâce à une meilleure synchronisation des bases SNGI et RFI

DNS - DGOS - CNAM - GIE SESAM-Vitale - ANS - DGS

La synchronisation des bases RFI et SNGI est effective depuis juin 2024. Plusieurs actions sont en cours pour améliorer les taux de qualification :
- Accompagnement des structures appuyé par le programme Hop'en 2,
- Vidéo à destination des usagers pour les salles d'attente
- Publication du nouveau corpus documentaire en décembre 2024.
- Webinaires à destination des établissements de santé ainsi que des entreprises du numérique en santé sur les évolutions du guide d'implémentation.
- Collaboration avec la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP/SDIS) afin d'intégrer les traits d'identité compatibles avec le référentiel d'identitovigilance dans les fiches bilan et de réfléchir à l'accès au DMP.
- Discussions en cours avec le COFRAC pour inclure des critères relatifs à l'identitovigilance et à l'INS dans la certification des laboratoires de biologie médicale.

CADRE PROPICE

PRIORITÉ 15
Renforcer massivement la cyber dans les établissements, notre souveraineté sur l'hébergement et notre résilience face aux futures crises sanitaires

15-1. Programme CARE

→ Lancer mi-2023 le programme cyber accélération et résilience des établissements (CARE)

DNS - HFDS - DGOS
ARS/GRADeS - ANSSI - ANS

Phase opérationnelle du domaine Annuaires techniques et exposition internet en cours; Ouverture du domaine "Stratégie de continuité et de reprise d'activité" (T1 2025) et préparation du domaine Sécurisation des accès distants (T2 2025)

Lancement du Socle Cyber en 2025

Mise en place effectuée en 2024 des Centres Régionaux de Ressources Cyber.

15-2. Renforcement de la gouvernance sur la cyber

→ Renforcement au T1 2024 des critères numériques et cyber dans la certification HAS des établissements de santé, avec des visiteurs dédiés

HAS - DNS - DGOS - ANS

Objectif atteint.
Visites certification HAS sur la base du nouveau référentiel depuis janvier 2024.

175 experts visiteurs numériques ont été recrutés et formés pour effectuer les visites.

369 établissements visités au cours du 1er semestre 2024.

15-3. Sensibilisation à la cyber et réalisation d'exercices

→ Au plus tard en 2027, tous les établissements réalisent un exercice de crise cyber annuel ou bi-annuel

DNS - ARS/GRADeS - DGOS ANS - DGCS CNSA

Plus de 2 200 exercices de crises ont été réalisés ou planifiés (jusqu'à fin 2024) soit 79% des ES.
Kit exercice de crise V2 en test dans des établissements pilotes.
Instruction intégrant la demande d'un exercice annuel en cours de publication.

15-4. Renforcement et pérennisation des ressources numériques et cyber en établissement

→ Au plus tard en 2027, les établissements sanitaires consacrent en moyenne au moins 2 % de leur budget au numérique, dont 10 % sur la cybersécurité et les infrastructures, avec la mise en place d'un forfait numérique pérenne dans la tarification

DGOS - DNS

La mesure du budget de l'établissement consacré au numérique a été intégrée dans les objectifs à atteindre du premier appel à financement CaRE.

Un plan de communication est prévu dans les instances de DG d'établissements, ainsi qu'une étude sur le forfait numérique, en lien avec les travaux sur le socle cyber .

15-5. Renforcement de la souveraineté de l'hébergement des données de santé

→ En 2023, premier renforcement de la souveraineté de l'hébergement des données de santé (localisation et transparence), avant un nouveau renforcement prévu en 2027

DNS - ANS

Objectif atteint en avril 2024 avec la publication du référentiel HDS V2. Une nouvelle mise à jour est prévue d'ici 2027 en lien avec l'évolution des règlements Européens (EUCS, NIS2).

15-6. Préparation aux futures crises

→ Avoir construit en 2024 un schéma directeur des systèmes d'information des crises sanitaires

DNS - CNAM - DGS - SPF

Une vision stratégique partagée entre les Directions du ministère et les agences nationales et régionale validée le 4 décembre. Elle vient poser les bases d'une nouvelle gouvernance interne des systèmes d'information concourants à la préparation et la gestion des crises sanitaires et situations exceptionnelles. Un plan d'action détaillé est à venir pour le premier semestre 2025.

PRIORITÉ 16
Systématiser la co-construction de référentiels d'exigences, secteur par secteur, en sécurisant la conformité des solutions utilisées par les acteurs de santé

16-1. Co-construire les référentiels

→ Publication des textes d'application sur la régulation du numérique en santé fin 2023

DNS - ANS - CNAM

Le plan d'actions d'accompagnement des ENS par les opérateurs ANS et GIE SEMA-Vitale est en cours, avec notamment la mise en ligne de la roadmap des référentiels à 24 mois.

La publication du décret sanctions est prévue en juin 2025.

16-2. Accompagner les entreprises du numérique en santé

→ S'être doté fin 2024 d'un répertoire unique des entreprises du numérique en santé et de leurs solutions, pour leur simplifier leurs démarches auprès des pouvoirs publics et mieux les accompagner

ANS - GIE SESAM-Vitale

Le RENS et Industriel Santé Connect (iSC) sont disponibles pour l'accès aux services de l'ANS. Des évolutions du RENS sont en cours pour compléter les données sectorielles et étendre leur usage aux services du GIE SESAM-Vitale et du CNDA à partir de 2025.

16-3. Faire respecter les référentiels

→ Mise en application en 2025 d'un régime de sanctions applicables aux entreprises du numérique en santé durablement en marge des référentiels opposables

ANS - CNAM - DNS

Rédaction initiale du décret relatif aux procédures de sanction en cas de non conformité aux référentiels de l'ANS (application du III de l'article L. 1470-6 du code de la santé publique) finalisée, concertations à lancer.

16-4. Poursuivre le Ségur Numérique avec la vague 2

→ Lancement de la vague 2 Ségur Numérique (nouvelles professions, consultation du DMP, DRIM-M, etc.) fin 2023

DNS - ANS

A l'hôpital, les dispositifs SONS vague 2 ont été lancé en mai dernier. L'ensemble des industriels se sont engagé dans le référencement de leurs solutions logicielles, et une première solution lauréate a été référencée cet automne.
En imagerie, les dispositifs sont désormais finalisés, et ont été prépubliées en novembre 2024, avant leur lancement officiel en janvier prochain avec la parution des arrêtés au JORF
Les autres dispositifs seront lancés au S1 2025, à commencer par le dispositif dédié aux logiciels des médecins de ville.

16-5. Observatoire de la maturité des acteurs et ENS

→ Lancement fin 2023 de MaturiN (ESMS et H) et des restitutions dans l'observatoire de la e-santé, avec l'objectif d'embarquer 100 % des établissements en 2026

ATIH-ANS-DNUM–DNS-DGOS-CNAM-GIE SESAM-Vitale

Les mesures relatives à la sécurité des SI de MATURIN-H ont été intégrées dans OSIS V3. Les indicateurs prioritaires liés au programme CaRE sont alimentés dans l'Observatoire de la e-santé, via OPSSIES.
MATURIN-ESMS a été configuré dans OSIS V3 en 2024.
Des études sont en cours sur l'évolution des référentiels d'indicateurs, en lien avec les programmes CaRE, HOP'EN2 et Ségur, ainsi que les réglementations Européennes. Les travaux de consolidation des indicateurs se poursuivent en parallèle dans l'Observatoire de la e-santé.

PRIORITÉ 17
Attirer des talents numériques vers la santé

17-1. Cartographie des métiers et des besoins

→ Publier fin 2024 un diagnostic sur les métiers du numérique dans la santé, au moins sur un premier périmètre des établissements

DNS - DGOS

Pas d'avancée significative ce semestre.

17-2. Grilles salariales du numérique en santé

→ Aligner avant fin 2023 la grille ingénieurs hospitaliers sur l'équivalent de la fonction publique d'État pour renforcer l'attractivité sur les postes numériques

DGOS - DNS

Le décret n°2024-52 du 30 janvier 2024 crée un nouveau corps des ingénieurs hospitaliers, qui regroupe le corps des ingénieurs de la fonction publique hospitalière (FPH) et celui des ingénieurs de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP). Il procède à l'alignement de la carrière des ingénieurs de la FPH sur celle des ingénieurs territoriaux.

17-3. Talents du numérique, vous aimez la santé

→ Lancer en 2026 des actions de promotion des emplois du numérique en santé, avec les employeurs

DNS

Travaux à cadrer

PRIORITÉ 18
Développer la recherche en santé numérique et en particulier l'utilisation secondaire des données de santé

18-1. Stratégie pour l'utilisation secondaire des données

→ Publier au S1 2024 une stratégie nationale sur la réutilisation et l'ouverture des données de santé

DNS - DREES – DGOS - DGRI - DGE - PDS – CNAM - AIS

Une première version de stratégie a été publiée et mise en consultation publique le 30 septembre 2024, et les résultats de cette consultation présentés le 3 décembre 2024. Celle-ci vise à anticiper la mise en place de l'espace européen des données de santé. 32 entretiens en consultation ciblés ont été réalisés, 42 contributions publiques reçues, et un tour de France en 10 étapes a permis de rencontrer l'ensemble des entrepôts de données de santé hospitaliers, premiers contributeurs à l'utilisation secondaire des données de santé. Une stratégie finalisée sera publiée en T1 2025. .

18-2. Entrepôts de données

→ Avoir financé 50 entrepôts de données hospitaliers fédérés au niveau régional et/ou connectés au niveau national avant 2027

DGOS - DREES - DNS - DGRI - DGE - PDS
ATIH

Les 16 consortiums représentant 70 partenaires, portant 60 EDS locaux et 14 plateformes d'échange mutualisées sont aujourd'hui financés sur un budget mixte France 2030 et ONDAM pour 4 ans. En parallèle, la stratégie sur l'utilisation secondaire des données travaille sur un plan de financement pérenne couvrant ces entrepôts.

18-3. Données de santé @UE

→ Avoir réussi le pilote du réseau d'entrepôts européens en 2025 autour de cinq cas d'usage

PDS - DNS

Coordonné par la PDS et en lien étroit avec la Commission européenne, le projet HealthData@EU Pilot a réuni 17 acteurs européens majeurs entre 2022 et 2024. Sur la base de la première version opérationnelle de l'infrastructure transfrontière livrée fin 2023, celle-ci a été adaptée notamment pour inclure un formulaire unique de demande d'accès et le nouveau standard de métadonnées, "Health DCAT-AP". Le projet a aussi permis la mise en place du portail central européen et la réalisation de cinq cas d'usage concrets.

Lancée en mai 2024 et impliquant 30 pays européens, l'action conjointe TEHDAS2 vise à préparer la mise en place de l'espace européen des données de santé. La DNS est autorité compétente pour la France et la PDS entité affiliée. La DNS et la PDS codirigent respectivement l'un des 8 groupes de travail.

18-4. Recherche et développement en santé numérique

→ Avoir financé plus de 300 projets de recherche et développement en santé numérique d'ici 2026

DNS - DGRI - DGE - AIS - DGOS DGS - DREES DMSMP

A ce jour, ce sont 226 projets qui sont financés, très majoritairement par France 2030, pour 523 porteurs de projets.